

CRÉDITS  
VISÉS

STRATÉGIES  
DURABLES

POINTS  
POTENTIELS

RELATION  
AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\*  
TEINTURE À BASE D'EAU

QEI 3.2

Plan de gestion de la QAI :  
Avant l'occupation

1 point

Indirecte

COMMENTAIRES

**Exigences du crédit**

Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation:

**Option 2 : Analyse de l'air**

Une fois la construction achevée et avant l'occupation du bâtiment, réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.

La TEINTURE À BASE D'EAU peut contribuer indirectement à l'atteinte de ce crédit et s'avérer favorable aux projets sélectionnant l'option 2 du crédit QEI 3.2 : analyse de l'air avant l'occupation du bâtiment.

Finitec Expert démontre un intérêt marqué pour le développement et la sélection de produits plus respectueux de l'environnement. En effet, les vernis Finitec Expert ne dépassent pas les limites de COV permises selon la norme de référence LEED® ce qui favorise une meilleure qualité de l'air intérieur (QAI).

QEI 4.2

Matériaux à faibles  
émissions : Peinture et  
enduits

1 point

Directe

COMMENTAIRES

**Exigences du crédit**

Tous les adhésifs et produits d'étanchéité utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire aux exigences suivantes dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet:

Les revêtements de finition du bois transparent, les revêtement de sol, les teintures, les apprêts et les vernis à la gomme laque appliqués sur les éléments intérieurs ne doivent pas excéder les limites du contenu en COV déterminées dans la South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) Rule 1113, Architectural Coatings, en vigueur le 1 janvier 2004.

Le présent crédit s'applique uniquement aux peintures et enduits appliqués au chantier et à l'intérieur du bâtiment (à l'intérieur du pare-vapeur).

La TEINTURE À BASE D'EAU est conforme aux limites de COV déterminées dans la SCAQMD no 1113.

La TEINTURE À BASE D'EAU présente une teneur en COV de 154 g/L et peut donc contribuer à l'atteinte de ce crédit.

FINITEC EXPERT a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

POINTS

TOTAL

JUSQU'À  
2 POINTS POSSIBLES

La TEINTURE À BASE D'EAU peut contribuer à l'atteinte de  
deux (2) points pour un projet LEED® Canada-NC 2009

\* Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.